

PLAN ORDINATEUR PORTABLE 2 - ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017



FORMULAIRE DE DEMANDE DE BON POUR

* UN ORDINATEUR PORTABLE Public éligible : élève entrant au lycée en classe de seconde, élève ou apprenti de 1ère année de CAP ou de Bac Pro	
ÉLÈVE	REPRÉSENTANT LÉGAL
Nom:	Nom:
Prénom(s): (dans l'ordre de l'état civil)	Prénom(s): (dans l'ordre de l'état civil):
Date de naissance :	Mère Père Autre
Lieu de naissance :	Adresse:
Classe:	
Établissement :	Code Postal : Ville :
* Personne porteuse d'un handicap ne permettant pas l'utilisation optimale de l'ordinateur POP2 :	Tél: GSM:
∐Oui ∐Non	Courriel:
Le représentant légal ci-dessus désigné sera celui qui accomplira toutes les formalités relatives au POP2, y compris lors de la délivrance de l'équipement informatique. En cas d'empêchement une procuration devra être délivrée.	
Pièces à fournir : le présent formulaire accompagné d'un certificat de scolarité	
* UNE CONNEXION INTERNET SOLIDAIRE Public éligible :élève entrant au lycée en classe de seconde, élève ou apprenti de 1ère année de CAP ou de Bac Proayant un statut de boursier de niveau 3 en classe de 3 ^{eme} pour l'année scolaire 2015-2016	
Frère(s) et sœur(s) lycéen(s) ou apprenti(s)scolarisés en 2016-2017	
Nom Prénom(s) Date de n	aissance Classe Établissement
<i>Pièces à fournir :</i> Notification de bourse classe de 3 ^{eme} (année scolaire 2015-2016), avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014, justificatif de domicile de moins de 3 mois et copie de la pièce d'identité du représentant légal ou de l'élève si majeur	

Les conditions générales d'utilisation (CGU) du POP 2 EQUIPEMENT INFORMATIQUE et INTERNET SOLIDAIRE que doit signer le représentant légal sont disponibles sur le site :

www.regionreunion.com

Date:

Signature de l'élève (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du représentant légal

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la Région Réunion pour les finalités suivantes : mise en place du « POP 2», recensement des bénéficiaires du « POP 2», attribution des bons « POP 2», mise à jour des logiciels à distance, inventaire des composants informatiques installés sur les équipements informatiques subventionnés, mise en place d'un contrôle parental, communication avec les bénéficiaires du « POP 2»

Suivi et gestion administrative de l'attribution du dispositif de subvention POP 2 « INTERNET SOLIDAIRE ».

Les destinataires des données sont la Région Réunion, le Rectorat, les revendeurs et fournisseurs d'accès internet partenaires du dispositif

Conformément à la <u>loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée</u>, vous disposez d'un <u>droit d'accès</u> et <u>de rectification</u> aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à :

REGION REUNION – DIRED – Avenue René Cassin Moufia – BP 67190 97801 St Denis Messag Cedex 9

ou par voie électronique à **cil@cr-reunion.fr**

^{*} cocher la case correspondante



PLAN ORDINATEUR PORTABLE 2 - ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017

FORMULAIRE DE DEMANDE DE BON POUR



Le Plan Ordinateur Portable 2 (POP2) est un dispositif mis en place par la Région Réunion, dont l'objectif est de réduire les fractures numériques et sociales et de développer la culture numérique pour tous.

Il consiste à allouer à chaque primo lycéen et apprenti éligibles au dispositif :

- → une aide individuelle maximale de 500 € sous la forme d'un « bon POP2». Ce bon est destiné à l'acquisition d'un ordinateur portable répondant aux caractéristiques techniques définies par la Région. Il est à faire valoir auprès de revendeurs agréés par la collectivité.
- → une aide aux familles modestes d'une valeur maximale de 20 € par mois et plafonnée à 240 € sous la forme d'un « bon POP2 ». Ce bon est destiné à la souscription d'un abonnement internet, auprès d'un fournisseur d'accès internet conventionné par le Conseil Régional.

* Public éligible

ORDINATEUR PORTABLE (sans condition de ressources)

- Élèves scolarisés en secondes générales, technologiques ou professionnelles des lycées publics et privés de la Réunion
- Primo apprentis scolarisés en formation initiale dans les maisons familiales et rurales, des centres de formations des deux Chambres Consulaires (Chambre de Commerce et des Métiers) ou de l'Ecole d'Apprentissage Maritime de la Réunion
- Élèves poursuivant depuis La Réunion les enseignements à distance relatifs aux classes éligibles susvisées

CONNEXION INTERNET SOLIDAIRE (sous conditions de ressources)

- Famille de lycéen(s) ou d'apprenti(s) boursiers scolarisés pour l'année scolaire 2016-2017 en classe de seconde et ayant justifié d'une bourse de niveau 3 en classe de 3^{eme} pour l'année scolaire 2015-2016.
- Famille d'un ou des apprentis scolarisés en centre de formation, MFR, EAM poursuivant une formation initiale de niveau IV et V et justifiant d'un revenu fiscal de référence du foyer en 2014 (avis d'impôt 2015) inférieur ou égal au plafond annuel de référence du barème appliqué pour l'attribution d'une bourse lycée de niveau 6
- Élèves poursuivant depuis La Réunion les enseignements à distance relevant des deux situations susvisées

❖Comment l'obtenir ?

Pour pouvoir bénéficier d'un « bon POP 2», chaque lycéen ou apprenti éligible doit remplir **un formulaire de demande** de « bon POP 2» accompagné d'un certificat de scolarité pour l'ordinateur portable et des pièces suivantes pour la formule « Connexion Internet Solidaire » :

- Notification de bourse classe de 3^{eme} (année scolaire 2015-2016)
- Avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie de la pièce d'identité du représentant légal ou de l'élève si majeur

Ces documents doivent être remis à l'animateur « POP » du lycée, en vue de la vérification de leur éligibilité.

Le formulaire de demande est disponible à la rentrée scolaire auprès de l'animateur POP ou sur le site de la Région Réunion.

❖ Où se renseigner ?

- ➤ Auprès de l'animateur POP du lycée,
- ➤ Et de la Direction de l'Education de la Région : 0262 94 46 10 0262 94 46 11